

Communauté de communes
La Clayette Chauffailles en Brionnais

PLU intercommunal

Rapport de présentation - Arrêt

Cahier 2 - Paysage et Patrimoine



Table des matières

1	Analyse paysagère	3
1.1	Contexte général - Les documents supra-communaux	3
1.2	Contexte général - Les études à l'échelle régionale	5
1.3	Analyse paysagère	9
1.4	Entités paysagères	12
1.5	Les paysages traversés	22
1.6	Les points particuliers	29
	Les principaux enjeux en matière de paysage	32
2	Le Patrimoine	33
2.1	Les Monuments Historiques	33
2.2	Les Sites Naturels Inscrits et Classés, les Labels	35
2.3	Les Entités archéologiques	36
2.4	Autres Monuments remarquables non classés	40
2.5	Le patrimoine vernaculaire	40
2.6	Le patrimoine végétal	42
	Les enjeux en matière de patrimoine	43

1 Analyse paysagère

1.1 Contexte général - Les documents supra-communaux

Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais

Le SCoT couvre 9 intercommunalités et 128 communes. Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) traduit les prescriptions réglementaires et les recommandations sur l'ensemble du périmètre SCoT. Les prescriptions sont des mesures de mise en œuvre des orientations et objectifs exposés dans le PADD qui s'imposent au PLUi, tandis que les recommandations sont des mesures incitatives. Le DOO a été approuvé par le Comité Syndical le 30 octobre 2014.

Le DOO est organisé en 3 axes. Le premier concerne plus particulièrement le paysage.

AXE 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne du pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement

A1/O1 :Préserver et mettre en valeur les marqueurs identitaires du pays Charolais-Brionnais

A1/O2 :Reconnaître l'espace agricole comme la composante clé de l'espace du Charolais-Brionnais

A1/O3 :Pour une qualité de vi(ll)e :réussir l'urbanité rurale

A1/O4 :Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères patrimoniales et culturelles

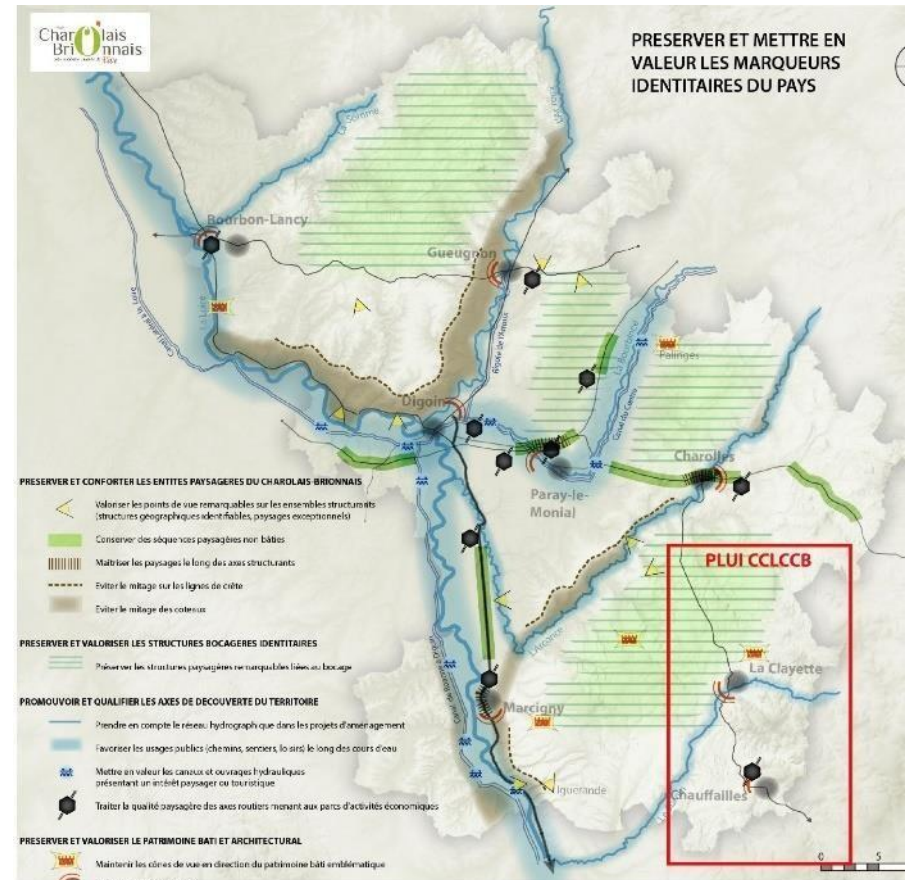
A1/O5 :Organiser le développement des énergies renouvelables et filières vertes

A1/O6 :S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie

AXE 1 : Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne du pays Charolais-Brionnais comme ressource et opportunité pour son développement

- Préserver et mettre en valeur les marqueurs identitaires du pays Charolais-Brionnais
- Reconnaître l'espace agricole comme la composante clé de l'espace du Charolais-Brionnais
- Pour une qualité de vi(ll)e :réussir l'urbanité rurale

- Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères patrimoniales et culturelles
- Organiser le développement des énergies renouvelables et filières vertes
- S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie
- Conserver les silhouettes villageoises (limites d'urbanisation)
- Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique et sauvegarder les ouvrages marqueurs d'identité (canaux, berges, moulins ..)
- Requalifier les séquences de parcs d'activité depuis les axes routiers
- Valoriser et préserver les entrées de villes et villages (fronts urbains, signalétique commerciale, caractère rural)



La candidature UNESCO

Le Syndicat mixte du Pays Charolais-Brionnais est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO : « **Un paysage culturel évolutif vivant : Le Pays Charolais-Brionnais** ». Il s'agit d'une longue procédure avec plusieurs étapes.

Étapes réalisées à ce jour :

- Lancement de la candidature : 7-11-2011, vote à l'unanimité des élus du syndicat mixte du projet de candidature du bocage du Charolais-Brionnais, berceau de la race bovine charolaise ;
- Communication, mobilisation de la population (2012) ;
- Etudes préalables : Charte Paysagère, Inventaires de l'architecture vernaculaire remarquable et des murets (2013-2014) ;
- Préparation du dossier de candidature à l'inscription sur la liste de la France (2015-2017) ;
- Inscription sur la liste indicative française (mars 2018) ;
- Validation de la Valeur Universelle du Bien (avril 2019).

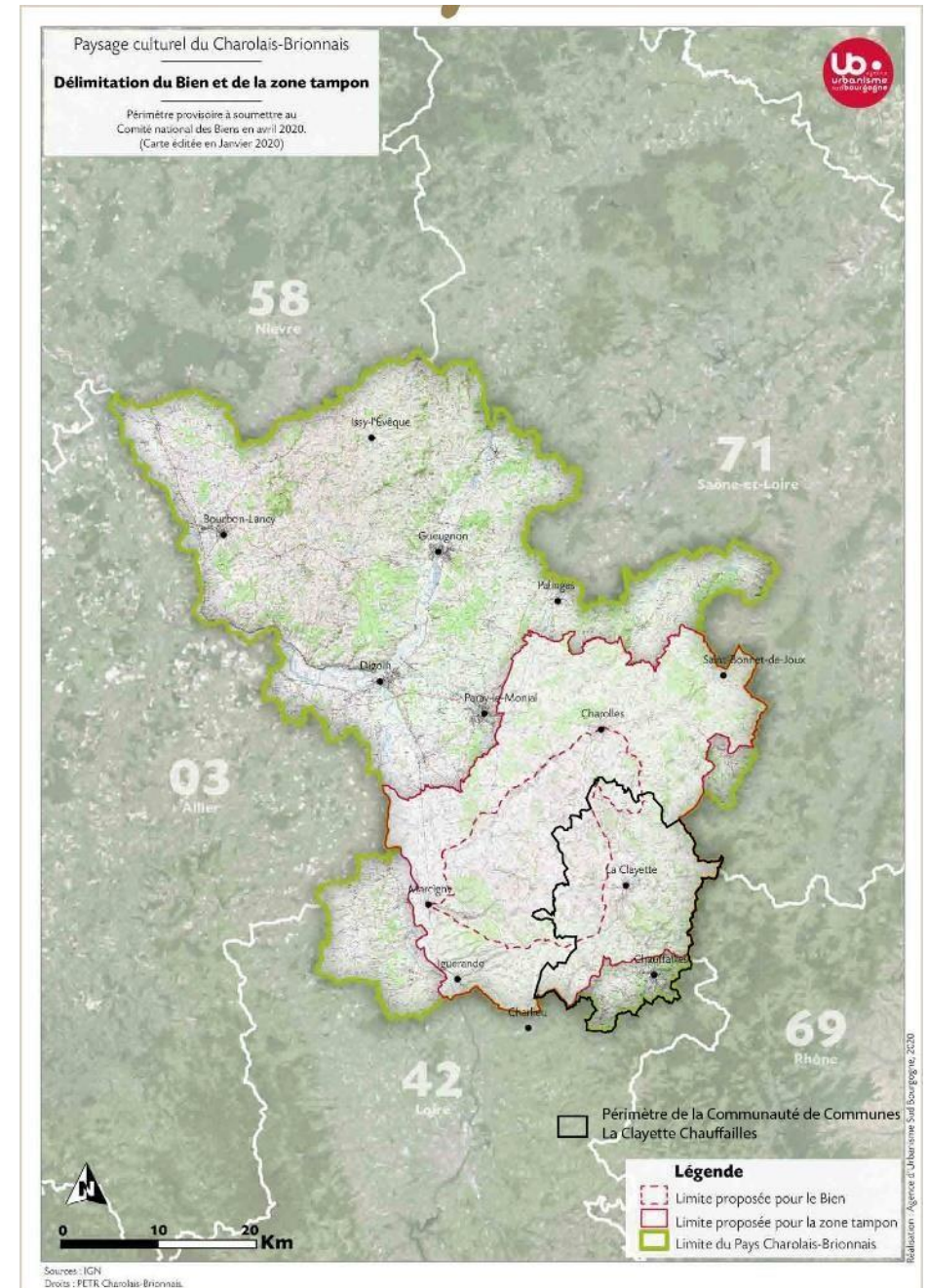
Étapes à réaliser :

- Validation du périmètre du Bien ;
- Validation du plan de gestion ;
- Sélection du dossier par la France pour le présenter à l'UNESCO ;
- Evaluation du dossier par les organismes consultatifs (ICOMOS et UICN) ;
- Inscription du Bien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le projet est porté par les habitants, les éleveurs et les élus du Pays Charolais-Brionnais, les organisations professionnelles agricoles, les associations culturelles et patrimoniales. Il est soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et l'ensemble des partenaires institutionnels du Pays Charolais-Brionnais.

La candidature porte des enjeux patrimoniaux et économiques :

- Faire reconnaître les valeurs de l'élevage bovin à l'herbe ;
- Préserver un paysage de bocage et un patrimoine bâti remarquables ;
- Valoriser les productions agricoles locales ;
- Mettre en lumière le travail des éleveurs ;
- Contribuer à la diversification économique du territoire - transmettre des connaissances et un patrimoine ;
- Prendre en compte les activités d'élevage dans l'évolution future du pays.



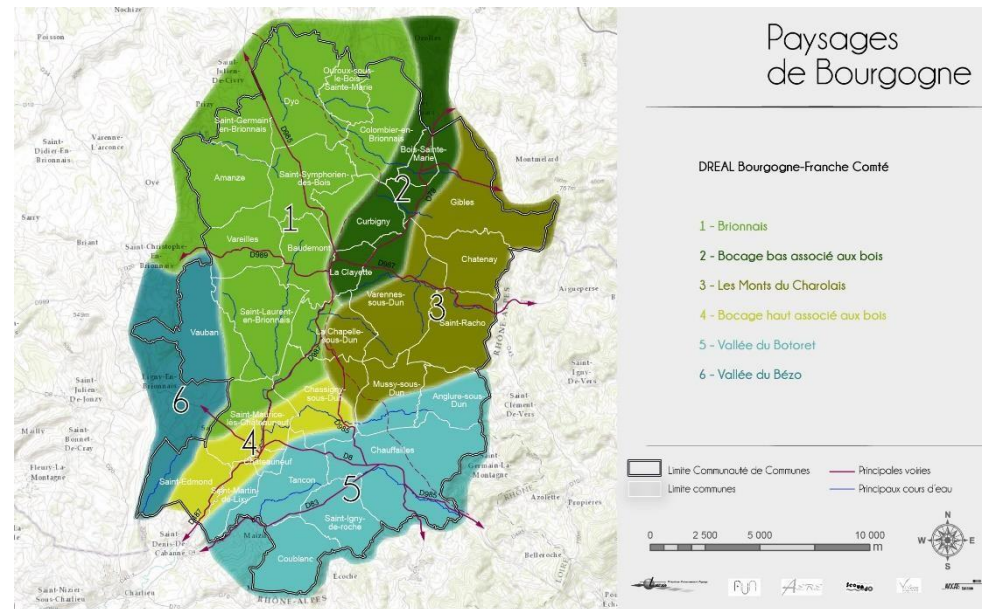
1.2 Contexte général - Les études à l'échelle régionale

Etude des Paysages du de Bourgogne

La DREAL Bourgogne-Franche Comté a réalisé un Atlas des paysages de Bourgogne.

Les types de paysages recensés sur le territoire de la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais sont les suivants :

- Brionnais (bocage) ;
- Bocage bas associé aux bois ;
- Les Monts du Charolais ;
- Bocage haut associé aux bois ;
- Vallée du Botaret ;
- Vallée du Bézo (bocage).



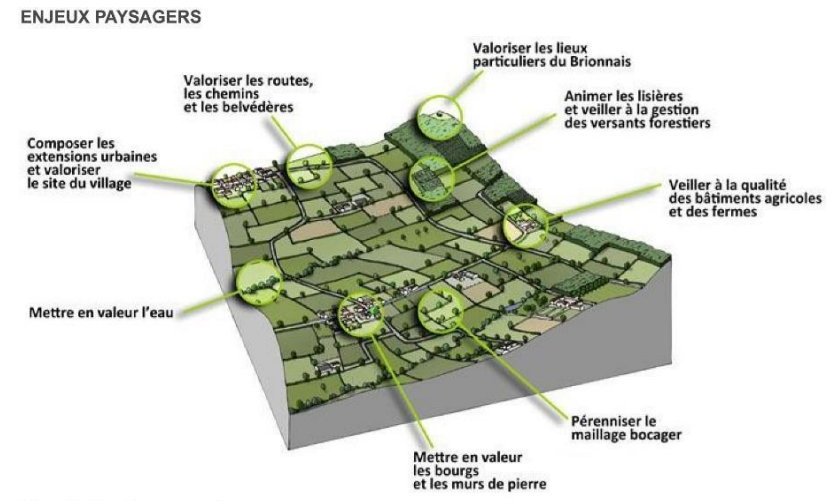
Un Atlas des Paysages de Saône et Loire a été réalisé en 2019 et permet également de qualifier les paysages :



Brionnais bloc-diagramme paysager

Extrait de l'Unité paysagère Le Brionnais
Atlas des Paysages de Saône et Loire

Les enjeux paysagers sont synthétisés ci-dessous :



Brionnais bloc-diagramme enjeux paysagers

Extrait de l'Unité paysagère Le Brionnais
Atlas des Paysages de Saône et Loire

Le Bocage

La Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire a publié une « Etude de l'évolution de la structure bocagère du Charolais Brionnais depuis 1950 ».

Cette étude montre bien la **valeur patrimoniale** et les **atouts environnementaux** des haies bocagères.

Historiquement les haies étaient hautes et servaient de clôture et d'abri pour le bétail. Les haies servaient également de limite juridique. Leur entretien était manuel, ce qui mobilisait une main d'œuvre nombreuse.

Depuis 1950 et le remembrement on constate une évolution : les haies sont devenues majoritairement basses et elles sont en constante disparition. A cela plusieurs raisons :

- Juridiques : les baux agricoles n'intègrent plus systématiquement la conservation des haies. Les remembrements fonciers ont supprimé des haies ;
- Techniques : les agriculteurs, moins nombreux, ne peuvent plus assurer l'entretien manuel et l'entretien mécanique, qui convient mieux aux haies basses, s'est généralisé. Des clôtures en barbelés ont également remplacé les haies.
- Culturelles : les haies hautes ont parfois une mauvaise image, elles sont vécues comme « négligées ».



Bocage associé aux murets en pierres



Bocage haut associé aux bois



Haies basses associées aux bois



Haies basses avec arbres isolés

Étude des Paysages du Charolais-Brionnais

L'étude a été menée en septembre 2016 par le cabinet du paysagiste Jacques SGARD. Elle est consacrée à l'analyse du paysage, des unités qui le composent et de son contenu culturel.

Cette étude concerne une zone plus large que celle de la CCLCCB. Les grands traits retenus sont :

- **Le bocage** qui impose son image partout « La trame souple des haies vives rigoureusement taillées et des arbres préservés dans ces haies ou dispersés dans les prés chevauche les reliefs, épouse celle des routes et des chemins, absorbe villages et hameaux, contourne des bois inégalement répartis et donne lieu à d'innombrables variantes de paysages. » ;
- L'image d'un paysage « **jardiné et maîtrisé** », animé par la ponctuation blanche du bétail dans les prés, et coloré par l'ocre et le brun du bâti rural ;
- L'**eau** partout présente (ruisseaux, modestes rivières, rigoles) et surtout sous la forme du vallon verdoyant.

L'étude souligne les différences de structure géographique et paysagère entre le Brionnais et le Charolais.

- **Le Brionnais** s'organise autour d'un plateau central d'où rayonnent les cours d'eau en direction de la Loire, du Sornin et de l'Arconce ;
- **Le Charolais** présente des bassins hydrographiques parallèles entres eux (Arconce, Bourbince, Oudrache, Arroux) dans le sens Nord-Est / Sud-Ouest, favorisant ainsi les grands axes de passage dans cette orientation.

Trois grands types de paysage se partagent l'espace. On en retrouve deux dans la Communauté de communes.

- **Le bocage collinaire** : le maillage des haies taillées et les arbres qui les accompagnent se déploie sur les reliefs et intègre les villages, hameaux et fermes isolées ;
- **La montagne** : le pays du granit. Monts et buttes sont souvent couronnés de bois de résineux ou feuillus, le bocage occupe les vallons et les coteaux.
- **Les rives de la Loire** (hors du territoire de la CCLCCB) : les rives plates du lit majeur de la Loire se relèvent en terrasses et en vallonnements bocagers peu prononcés.

6 unités paysagères concernent la Communauté de communes.

- Le Bassin du Bézo
- Le bassin du Sornin
- Le plateau du Brionnais
- La Val de Dyo
- La Montagne de Dun
- La Montagne

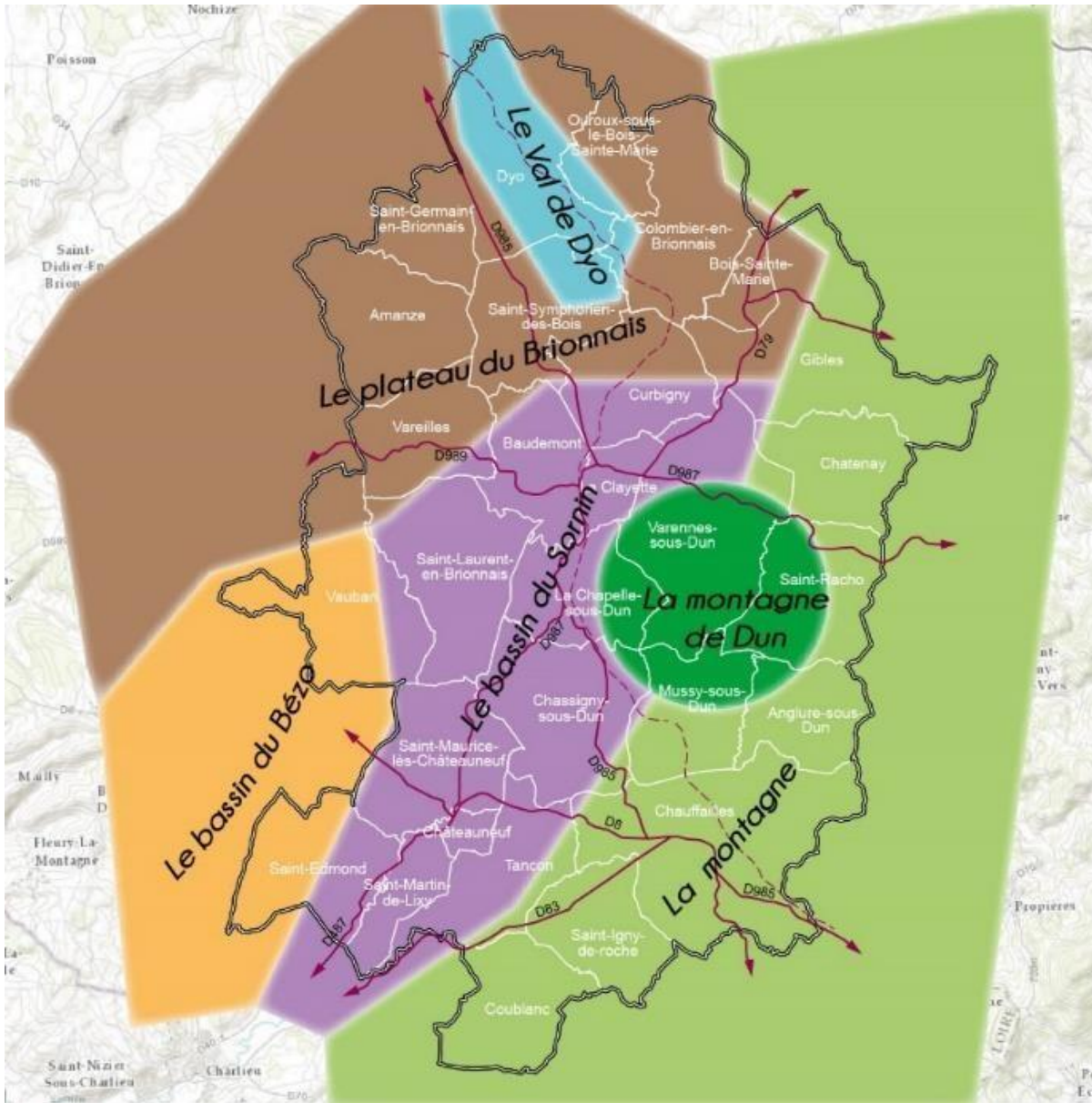
Entités paysagères

d'après l'Etude Paysages du Charolais-Brionnais réalisée par Jacques SGARD pour la candidature du berceau de la race bovine charolaise à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO - septembre 2016

-  Le bassin du Bézo
-  Le bassin du Sorain
-  La montagne
-  La montagne de Dun
-  Le plateau du Brionnais
-  Le Val de Dyo

-  Limite Communauté de Communes
-  Principales voies
-  Limite communes
-  Ligne de chemin de fer

0 2 500 5 000 10 000 m



1.3 Analyse paysagère

L'analyse paysagère met en avant les « motifs », éléments constitutionnels du paysage : les motifs naturels (relief et ruptures de pente, lignes de crêtes, boisements, cours d'eau ...) et artificiels (zones bâties, routes, chemins, murets, ...). Cette analyse permettra par la suite de dessiner les entités paysagères.

La carte ci-après montre les différentes catégories de paysage. Un certain nombre de vues identitaires ont été identifiées. Elles sont les « cartes postales » du territoire, les endroits que l'on montre aux visiteurs et qui sont essentielles à préserver.

- **Les Monts** bordent toute la CCLCCB à l'Est avec des reliefs marqués qui appartiennent au grand massif séparant la vallée de la Loire de la vallée de la Saône. Les nombreux monts sont en majorité boisés, avec des prairies sur les flancs. La Montagne de Dun émerge à l'altitude de 721m et constitue le point culminant ;
- **La Vallée du Mussy** se caractérise par son profil un peu plus ouvert que les autres vallées du massif. Ouverte vers l'Ouest, elle est traversée par le plus spectaculaire viaduc ferroviaire du secteur ;
- **La vallée du Botoret** est bordée à l'Est par les Monts et à l'Ouest par un plissement peu élevé (environ 50m de dénivelé) mais qui suffit à la séparer de la vallée du Sornin. Son profil peu pentu a favorisé son urbanisation. Le pôle urbain de Chauffailles est niché dans un repli et adossée aux Monts ;
- **La vallée du Sornin** traverse une bonne partie du territoire comme un long ruban. Le Sornin émerge des Monts en coulant vers l'Est, puis se tourne dans une vallée orientée Sud-Ouest/Nord-Est bordée par deux plissements parallèles. La ville de La Clayette s'est insérée au niveau du coude, non loin de la confluence de plusieurs ruisseaux et rivières. Le grand étang qui borde la ville au Nord est un des motifs qui compose le paysage urbain ;
- **Les vallées humides** irriguent directement le Sornin au Nord de La Clayette. Les nombreux étangs, ruisseaux et zones humides imprègnent les paysages de leur fraîcheur ;
- L'Ouest est particulièrement représentatif du **Brionnais**. Les reliefs se sont adoucis, les prairies bocagères entourées de haies ou de murets en pierres sèches se déploient, ponctuées de villages et hameaux patrimoniaux.
- **Le Val de Dyo** se distingue par l'émergence du village de Dyo sur une crête plus prononcée.

- Enfin, le **plateau du Bézo** au Sud-Ouest, est le sommet aplati du plissement qui borde la vallée du Sornin. Les vues sont à la fois tournées vers le cœur du Brionnais à l'Est et la vallée de la Loire à l'Ouest, même si elle est encore lointaine. Les villages de Saint-Edmond et Vauban se sont installés « dans le vent » dans une ambiance de petit plateau.



Analyse paysagère

Les grands paysages :

- Le Brionnais
- La vallée du Somin
- Les monts
- La vallée du Mussy
- La vallée du Botoret
- Le plateau du Bézo
- Le val de Dyo
- Les vallées humides

Relief :

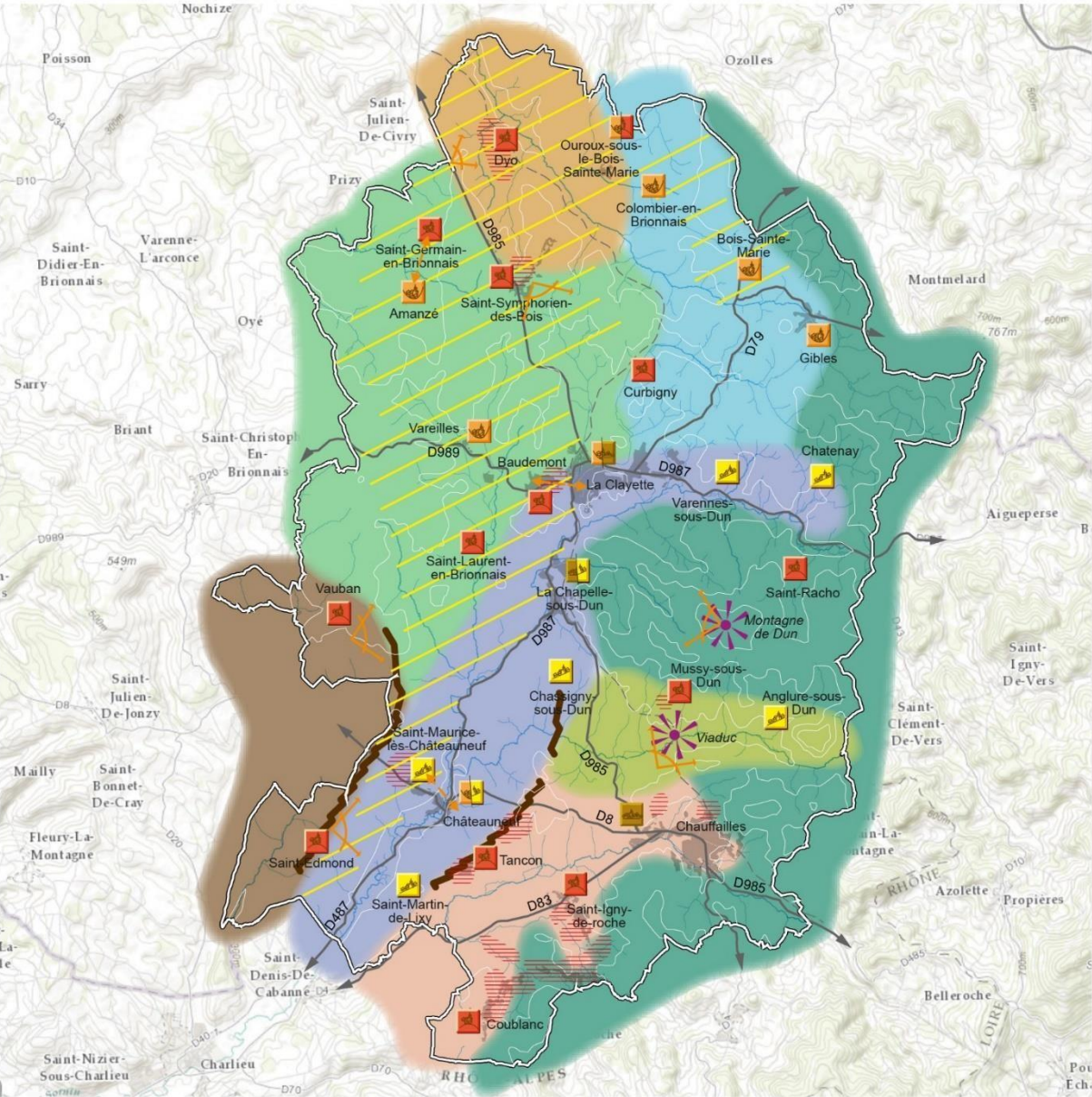
- Principales courbes de niveau
- Principales lignes de crêtes avec vues étendues

Typologies :

- Villages de promontoire
- Village de pente
- Village niché
- Village étalé

- Principales co-visions et cônes de vues
- Points paysagers identitaires
- Mitage
- Murets en pierres sèches

- Limite Communauté de Communes
- Principales voiries
- Cours d'eau



Les typologies de village

Les **silhouettes** des villages sont très importantes pour la qualité des paysages. L'image traditionnelle des maisons groupées autour du clocher se décline sous différentes formes selon les contraintes qui ont orienté le développement. Relief, cours d'eau, bois, routes ont produit des silhouettes qui ont été regroupées en plusieurs typologies. Il faut noter que certains villages n'ont pas la même allure selon les points de vue. De plus, certaines agglomérations peuvent cumuler 2 typologies, étant par exemple à la fois nichées dans un fond de vallée et étalées. On les retrouvera dans les 2 catégories.

Ces silhouettes, qui permettent de se repérer dans le grand paysage, sont fragiles. Les extensions urbaines non maîtrisées viennent souvent les déformer jusqu'à les rendre parfois illisibles. La reconnaissance des différentes typologies de la CCLCCB permettra leur préservation et leur développement harmonieux.

Village de pente : Implantation étagée à flanc de coteau, avec souvent une forme triangulaire - Impact visuel sensible en vue frontale.

Anglure-sous-Dun, Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Varennes-sous-Dun, La Chapelle-sous-Dun.

Village niché : implantation en fond de vallée.

Amanzé, Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Châtenay, Colombier-en-Brionnais, Gibles, La Clayette, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Vareilles.

Village étalé : les extensions modernes ont fait sortir le village de son enveloppe originelle qui s'étire dans plusieurs directions selon les axes principaux.

Chauffailles, La Chapelle-sous-Dun, La Clayette.

Village de promontoire : implantation sur une crête ou une extrémité de relief qui situe le village en position très visible, avec une grande sensibilité aux modifications.

Baudemont, Coublanc, Curbigny, Dyo, Mussy-sous-Dun, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Edmond, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Racho, Saint-Symphorien-des-Bois, Tancon, Vauban.

Les co-visions entre villages sont également prises en compte dans l'analyse.



Village de promontoire - Dyo



Village étalé - La Chapelle-sous-Dun



Village de pente - Chassigny-sous-Dun



Village niché - Gibles

1.4 Entités paysagères

Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère. Ces motifs déterminent des portions de paysages qui correspondent à des ambiances différentes.

Déterminer les entités paysagères du territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone, d'en faire ressortir les atouts et les fragilités. Ce diagnostic permettra dans la suite de l'étude, d'élaborer un zonage et un règlement qui puisse valoriser et préserver le paysage communal.

1 - Le plateau du Bézo : un paysage ouvert avec un bocage bas

Saint-Edmond, Vauban.

Le bocage est de type **bocage bas avec arbres isolés** relativement bien conservé, même si on peut observer un agrandissement de la maille parcellaire dans les parties les plus planes.

Au niveau de Vauban, La D113 est une route panoramique qui propose de belles vues vers l'Est et les Monts du Charolais et du Beaujolais.

Le village de Vauban présente une longue silhouette sur crête, avec des flancs sensibles aux impacts. Le village de Saint-Edmond, lui aussi, s'étale sur le haut du relief. La crête plus aplatie induit davantage une ambiance de plateau, mais propose aussi de très belles vues vers l'Ouest et l'Est.

Ces deux villages, classés en « village de promontoire » ont donc une sensibilité importante sur leurs flancs, avec des fenêtres visuelles identitaires à préserver.



Bocage bas avec arbres isolés à Vauban

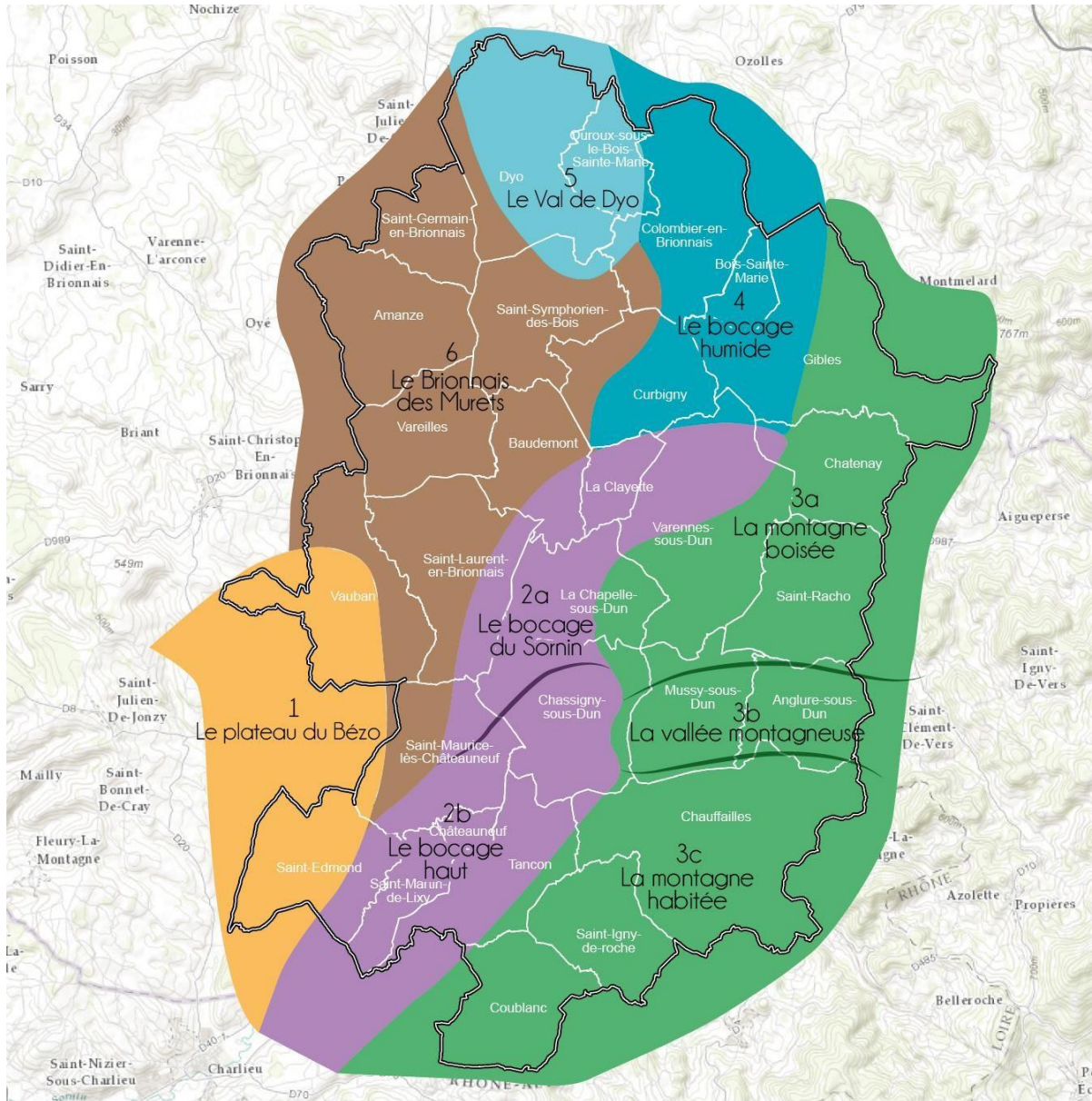


Vue vers l'Est depuis la D113



Silhouette identitaire de Vauban

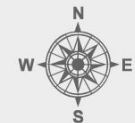
Entités paysagères



- 1 - Le plateau du Bézo
- 2 - Le bassin du Sornin
- 3 - Les Monts
- 4 - Le bocage humide
- 5 - Le Val de Dyo
- 6 - Le plateau du Brionnais

- Limite Communauté de Communes
- Limite communes
- Principales voiries
- Ligne de chemin de fer

0 2 500 5 000 10 000 m



2- Le bassin du Sornin

Cette entité correspond à la vallée du Sornin qui se déroule du Sud de la CCLCCB jusqu'à son centre. L'axe principal suit le Sornin : la D487 puis la D987 desservent la vallée. Même s'il s'agit globalement d'une seule grande entité, les parties Sud et Nord ont des particularités qui amènent à la subdiviser en deux parties.

2a - Le bocage du Sornin

Varenes-sous-Dun, La Clayette, Baudemont, Saint-Laurent-en-Brionnais, Chassigny-sous-Dun, La Chapelle-sous-Dun.

Il s'agit de la partie Nord de l'entité qui se situe au cœur de la Communauté de communes. Le relief de vallée est relativement large. Le bocage bas est peu dense, avec une maille large.

La carrière de la commune de La Chapelle-sous-Dun a une présence assez discrète. On la voit néanmoins depuis le Vieux Bourg.

À Baudemont la silhouette a commencé à s'élargir par les flancs, rendant difficile la lecture du village de promontoire.

À Varenes-sous-Dun on perçoit une silhouette bien lisible sur le côté Est qu'il serait important de préserver.

On ressent la forte pression urbaine autour de l'agglomération étendue de La Clayette / Varenes-sous-Dun / Baudemont et autour de La Chapelle-sous-Dun. Les photos aériennes ci-dessous, prises à 50 ans d'écart montrent bien cette évolution de l'agglomération avec des étalements urbains importants.



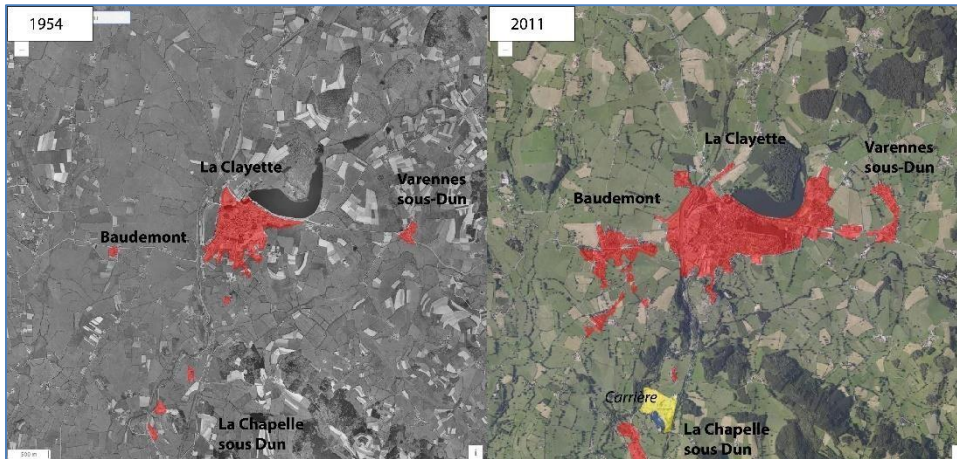
La Clayette au creux du bassin du Sornin



Baudemont - Etalement des lotissements et perte de silhouette



Varenes/Dun - Silhouette patrimoniale à conserver



2b - Le bocage haut

Chassigny-sous-Dun, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Châteauneuf, Saint-Martin-de-Lixy, Tancon, Saint-Edmond.

La vallée devient plus encaissée et l'on perçoit bien les 2 plissements qui forment le relief.

Le **bocage** est plutôt de type **Haut associé aux bois**. On a vu que ce type de bocage est plus rare et il doit être conservé pour préserver le caractère de la zone.

On peut noter le **fort caractère patrimonial** de la zone, avec des villages en majorité implantés sur la pente et bien conservés. St Martin-de-Lixy et Châteauneuf on particulièrement bien conservés leurs silhouettes.

Le **Sornin**, bordé par la RD 987 est bien présent. La route le traverse à plusieurs endroits. Les bourgs de Châteauneuf et de St Maurice-lès-Châteauneuf qui se font face de part et d'autre du Sornin, incluent totalement la rivière dans leur paysage commun.

Cette implantation particulière et les co-vision qui en découlent constituent un des points remarquables de cette entité. Les évolutions sont également très perceptibles et sont à surveiller.

St Maurice-lès-Châteauneuf a d'ailleurs commencé ces dernières années à s'étaler dans les hauteurs à l'Ouest du cœur ancien.

Les enjeux paysagers seront donc de conserver un paysage patrimonial (villages et hameaux insérés dans un bocage haut associé aux bois) dans un contexte sensible aux impacts.



Passage sur le Sornin



Bocage haut associé aux bois - Saint-Maurice-lès-Châteauneuf



Étalement urbain à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

3 - Les Monts

3a - La Montagne boisée

Gibles, Chatenay, Varennes-sous-Dun, Saint-Racho.

On se trouve dans la zone des Monts, au profil un peu arrondi, le plus souvent couronnés de bois (feuillus alternant avec des plantations de résineux). La Montagne de Dun, qui est la plus élevée de la zone, est un repère facile à trouver. Depuis son sommet on a une vue panoramique sur les environs, comme une leçon de géographie.

Le bocage est plutôt bas, avec une maille plus serrée vers les sommets des pentes (alentours de Saint-Racho).

Les villages se sont installés dans les fonds de vallées bocagères (Chatenay, Gibles), sur la pente du coteau (Varennes-sous-Dun) ou en promontoire (Saint-Racho). Varennes-sous-Dun a bien conservé son cœur ancien mais est sorti de son enveloppe au Nord avec un grand quartier pavillonnaire. Les autres silhouettes de qualité sont encore bien lisibles dans le grand paysage.

Les enjeux qui concernent cette zone portent vers la préservation de la bonne qualité paysagère des silhouettes villageoises et la limitation du mitage.



Vue vers l'Est du territoire depuis la Montagne de Dun



Châtenay - Silhouette nichée de qualité patrimoniale



La Montagne de Dun



Saint-Racho - Silhouette en promontoire de qualité patrimoniale

3b - La Vallée Montagneuse

Mussy-sous-Dun, Anglure-sous-Dun.

Cette vallée ouverte juste sous la montagne de Dun a son caractère propre. Son entrée est singularisée par le spectaculaire **viaduc ferroviaire** qui traverse la vallée de part en part et la signale de loin (voir chapitre patrimoine). Son profil assez encaissé, génère des fortes pentes, en partie occupées par le bocage mais aussi les bois qui descendent jusqu'au bord du Mussy. L'ambiance est montagnarde. La préservation des abords du viaduc vis-à-vis de nouvelles constructions disséminées en vis à vis est un enjeu.

Anglure-sous-Dun s'est implanté dans la pente, au niveau d'un élargissement dû à la confluence de la rivière du Mussy et d'un autre petit cours d'eau. Le village est bien resté dans son enveloppe et garde sa belle silhouette en triangle.

Mussy-sous-Dun a profité d'un promontoire pour s'implanter en position dominante sur la vallée. Depuis le village on a une vue magnifique sur la vallée et le viaduc. A signaler, le début d'extension pavillonnaire au Nord qui est sorti de l'enveloppe originelle.



Viaduc vu depuis Mussy/Dun



Le Viaduc ferroviaire, Monument Historique protégé



Silhouette d'Anglure-sous-Dun dans son environnement

3c - La Montagne habitée

Chauffailles, Saint-Igny-de-Roche, Coublanc.

On se situe dans la partie la plus au Sud de la zone des Monts. Les contreforts des Monts du Beaujolais forment la toile de fond. Le bocage est assez dégradé, avec une maille souvent incomplète. Autour de Coublanc, les haies hautes voisinent encore avec les haies basses.

Chauffailles s'est implantée dans la vallée du Botoret encore relativement étroite. La vallée fait ensuite un coude et s'élargit. La ville, plus gros pôle urbain du territoire s'étale largement dans le fond de vallée, « coincée » entre les plis de relief. La tentation est de continuer à s'étendre le long des axes ou de monter dans les côteaux.

Les communes de Saint-Igny-de-Roche et Coublanc, proches de Chauffailles subissent une pression urbaine qui se lit dans les mutations du paysage. Si les villages de promontoire gardent encore une silhouette lisible, on constate un fort mitage dans le bocage, le long des routes.



Chauffailles, agglomération étalée en fond de vallée, depuis Les Fonds



Bocage peu à peu « envahi » par les constructions à Coublanc



Silhouette de Saint-Igny-de-Roche



Bocage haut à Coublanc

4- Le bocage humide

Colombier-en-Brionnais, Bois-Sainte-Marie, Curbigny, Ouest de Gibles.

Il s'agit du Nord-Est de la Communauté de communes, principalement de la vallée de la Basolle. Le relief est plus doux, les bois sont moins présents. On est frappé par la **forte concentration de ruisseaux d'étangs et de mares** : étang de la Basolle, étang des Grands Moulins, étang de la Tour, étang au Sud de Bois Sainte-Marie, etc., plus un certain nombre de retenues collinaires qui servent à l'agriculture.

Le tout compose un paysage très verdoyant. Le bocage est toujours là, mais avec des haies basses moins denses qui effilochent la maille des parcelles.

Bois-Sainte-Marie a gardé sa forme de village fortifié remarquable. En vision lointaine les façades forment des remparts soulignés par les jardins potagers qui accompagnent la couronne.

Le village de **Curbigny** à l'inverse, qui est en position de promontoire, à une tendance à s'élargir sur les côtés ; la silhouette s'allonge et perd de son effet.

Les enjeux paysagers se portent sur la maîtrise des évolutions de ces villages remarquables.



Silhouette bien groupée de Colombier-en-Brionnais



Curbigny avec extensions récentes qui allongent la silhouette



Silhouette patrimoniale de Bois-Sainte-Marie



Etang de la Basolle à Curbigny

5 - Le Val de Dyo

Dyo, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie.

Situé entre Charolles et La Clayette, le secteur est marqué par un relief prononcé orienté Nord-Sud. Le bocage de haies basses à une maille bien serrée.

Le village de Dyo se trouve au sommet d'une colline, en position dominante de tous les côtés. On repère de loin la silhouette groupée autour du clocher pointu, mise en valeur par le glacis agricole qui l'entoure.

Des constructions récentes se sont implantées en petits groupes çà et là le long de la RD349 (route de crête), les flancs, les petits sommets proches. En vision lointaine ces petites tâches « mitent » le paysage et ne permettent plus de repérer Dyo aussi bien que dans le passé.

Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie est en position mixte : depuis l'Ouest on a l'impression que le village est niché le long du ruisseau de la Baise, tandis que depuis l'Est on voit surtout la partie qui est montée dans les pentes et domine la vallée. Le village commence aussi à s'étendre le long des axes. Côté Est, on perçoit particulièrement l'effet impactant d'une maison récente dont le volume n'est pas très imposant mais dont le crépi jaune tranche fortement avec les couleurs du paysage.

Cela souligne l'importance de respecter une gamme de couleurs locales, qui permettront de bien s'intégrer (couleurs de la terre, des pierres, des tuiles ...).

Les enjeux qui concernent le grand paysage de cette zone vont porter sur la limitation de l'étalement le long des axes et la préservation des glacis agricoles qui mettent en valeur les silhouettes villageoises.



Silhouette sensible de Dyo



Bâti neuf impactant dans la silhouette de Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie



Haies basses resserrées

6 - Le Brionnais des murets

Saint-Germain-en-Brionnais - Amanzé - Saint-Symphorien-des-Bois - Vareilles - Baudemont - Saint-Laurent-en-Brionnais - Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Il s'agit de la partie Nord-Ouest du territoire. Les bois se concentrent sur les sommets, mais en taches discontinues. Le bocage couvre tous les autres reliefs. Il s'enrichit de murets bas en pierres sèches caractéristiques de la zone.

Ces murets, tellement emblématiques, sont difficiles à préserver en raison de la perte de savoir-faire et du coût important de leur restauration.

Malgré la proximité de La Clayette, les villages sont assez bien préservés.

À noter l'intéressante **co-vision** entre **Amanzé** et **Saint-Germain-en-Brionnais** de part et d'autre de la petite vallée du ru de la Beuratte. Les villages nichés (Amanzé) et sur promontoire (Saint-Germain-en-Brionnais) se répondent. On observe là-aussi l'importance (et la fragilité) des flancs agricoles pour, à la fois mettre en scène et permettre cette co-vision.

Le **village de Vareilles**, niché dans la vallée du ruisseau des Barres est particulièrement bien préservé. On en a une vue frontale en arrivant qui permet d'apprécier toute la silhouette. De nouveau, le glacis agricole a permis de préserver l'image patrimoniale des maisons regroupées autour de l'Eglise.

Saint-Symphorien-des-Bois, en situation de promontoire offre une très belle vue vers le Sud-Est et La Clayette. Mais si ce côté est préservé, le reste du village s'est largement étendu le long des axes, et notamment le long de la route de crête au Nord, entraînant une perte de lisibilité du bourg.



Co-vision Amanzé / Saint-Germain-en-Brionnais



Silhouette identitaire de Saint-Germain-en-Brionnais



Vareilles dans son écrin préservé

1.5 Les paysages traversés

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de **séquences aux ambiances marquées** (agro-naturelle, urbaine, commerciale ...) et de points importants de la Communauté de communes (entrées de territoire, entrées de ville, route panoramique) qui sont des lieux d'identification du territoire.

La problématique des entrées rejoint celle des limites d'agglomération. En effet, pour comprendre un paysage, il faut pouvoir lire des limites franches entre les zones bâties (les agglomérations) et les zones non bâties (la campagne, les bois).

La qualité paysagère des entrées de bourg a eu plutôt tendance à se dégrader ces dernières années (zones commerciales peu qualitatives, habitat dispersé) et l'Etat est particulièrement attentif à l'étude de ces zones qui qualifient le paysage. On notera des **entrées franches**, où l'on comprend bien où l'agglomération commence et finit, et des **entrées distendues** où des constructions (souvent commerciales mais aussi pavillonnaires) se sont installées « en pointillé » le long des axes principaux et brouillent la perception.

Deux entrées de territoire majeures

Il s'agit des entrées les plus fréquentées pour accéder à la Communauté de communes. Ce sont des points potentiels où l'on peut installer des informations sur le territoire. La RD 985 qui traverse la Communauté de communes du Nord au Sud peut être considérée comme un axe majeur. Les deux entrées se situent donc sur cette route :

- **L'entrée Sud**, depuis la commune de Chauffailles, qui correspond aussi à l'entrée dans le département de Saône et Loire : une **ambiance de bocage montagnard** ;
- **L'entrée Nord** par la RD 985, depuis le Brionnais des murets, avec un paysage qualitatif. Cette entrée est marquée par la vue étendue vers le Sud-Est, et notamment le village de Dyo dont la silhouette se détache sur la crête de la colline : une **entrée patrimoniale**.



Entrée de territoire majeure et de département - RD 985



Entrée de territoire majeure Sud - RD 985 avec vue sur Dyo

Le paysage traversé

Les séquences

- █ Séquence urbaine
- █ Séquence urbaine patrimoniale
- █ Séquence faubourg
- █ Séquence activités
- █ Séquence agro-naturelle avec hameaux
- █ Séquence rivière
- █ Séquence ferroviaire

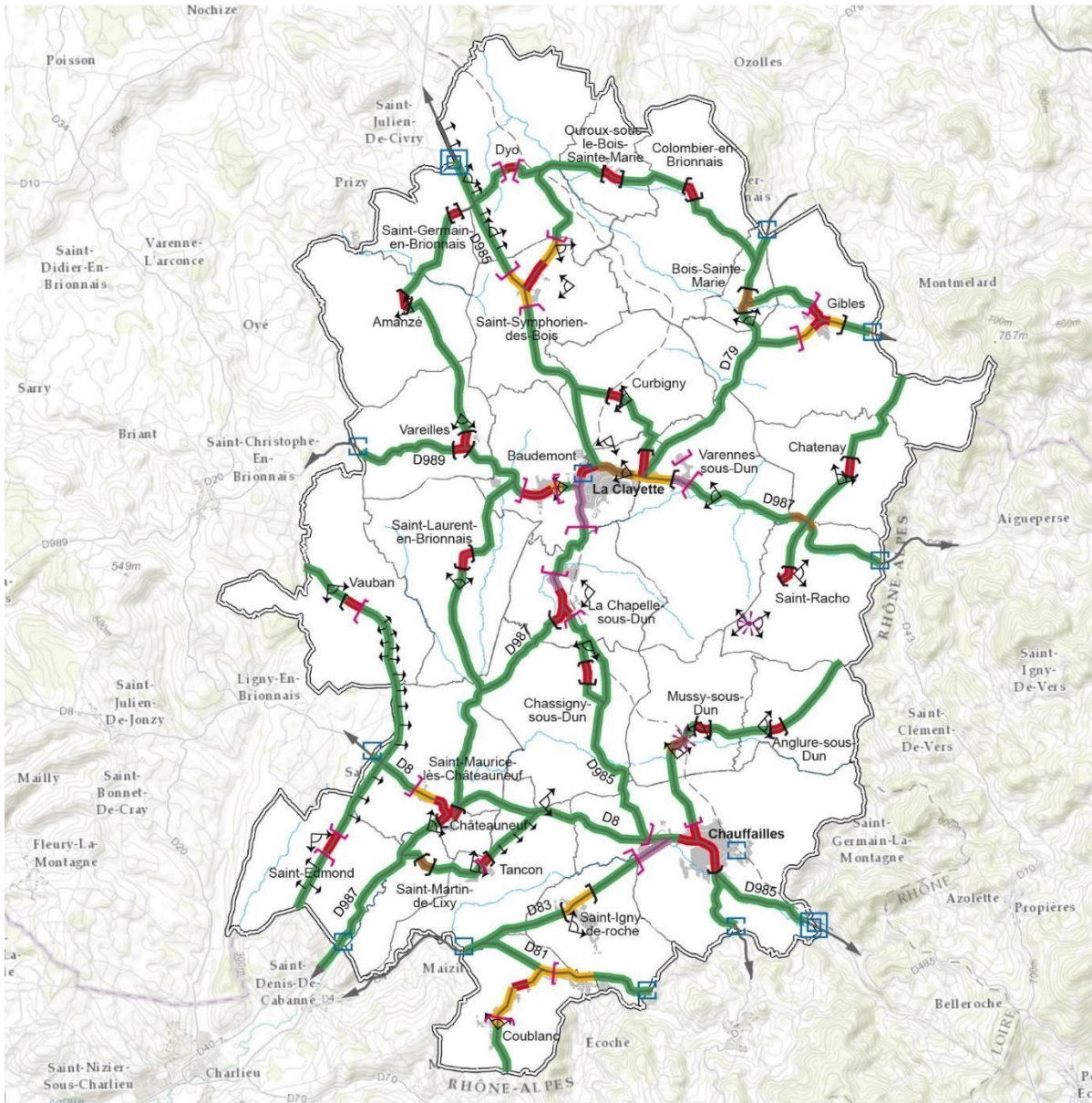
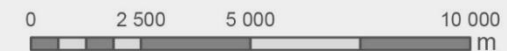
Les entrées

- Entrée de territoire majeure
- Entrée de territoire secondaire
- [] Entrée de village et ville franche
- { } Entrée de village et ville distendue

Les vues

- ↗ Principal cône de vue sur les villages et le grand paysage
- ↘ Route panoramique
- ✳ Point paysager remarquable

- Limite Communauté de Communes
- Principales voiries
- Cours d'eau
- - - Voie ferrée



Onze entrées secondaires de territoire

Il s'agit des entrées qui correspondent aux trafics locaux et qui restent importantes pour l'image de marque et les informations du territoire. D'autant qu'on peut remarquer que la Communauté de communes est bien desservie et que l'on y entre pratiquement par chaque entité paysagère. Ce qui permet d'avoir un panel des différents paysages.

On en a dénombré 9 en limite de la Communauté de communes :

- RD41 à Gibles (La Montagne boisée)
- RD79 à Bois-Sainte-Marie (le bocage humide)
- RD989 à Vareilles (Le Brionnais des murets)
- RD8 à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (Le plateau du Bézo)
- RD987 à Saint-Martin-de-Lixy (le bocage haut)
- RD4 à Coublanc (le bocage haut)
- RD81 à Saint-Igny-de-Roche (la Montagne habitée)
- RD31 à Chauffailles (la Montagne habitée)
- RD987 à Saint-Racho (la Montagne boisée)

Ces entrées sont toutes rurales, ce qui donne bien l'ambiance bocagère du secteur. Il n'y a pas de « points noirs » notables. L'entrée par la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, permet même d'avoir une vue étendue sur les Monts qui se trouvent de l'autre côté du territoire.

Il faut ajouter les 2 entrées ferroviaires par les gares de :

- Chauffailles
- La Clayette

Les deux gares assurent un trafic régional et sont situées toutes deux en périphérie de la ville.

De façon générale on peut noter le caractère bien préservé des entrées qui donnent tout de suite une belle image de la région.



Gare de La Clayette-Baudemont



Entrée de territoire secondaire par Bois-Sainte-Marie



Entrée de territoire secondaire par Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Les entrées de ville et village

Le territoire possède en majorité des **entrées de village qualitatives** (voir carte) avec des **limites franches**. Le panneau signale l'entrée, les constructions commencent ; on voit souvent le clocher dans l'axe de la rue (Amanzé, Châtenay, Saint-Laurent-en-Brionnais, Vareilles, Tancon, etc.).

Cependant, d'autres entrées sont **moins qualitatives**, avec des **limites distendues**. Cela peut être dû aux **constructions pavillonnaires dispersées** le long de l'axe principal qui se sont installées « hors » agglomération, souvent sous forme de poches de lotissements. Des sections construites alternent avec des sections non construites (champs, prés, bois) et l'on a du mal à comprendre où l'on se trouve. Ces zones « entre deux » sont potentiellement des zones de vitesse pour les véhicules et le piéton ne se sent pas en sécurité. Les liaisons douces ne sont pas encouragées. C'est le cas pour Saint-Edmond, Coublanc, Varennes-sous-Dun, Vauban Est, Baudemont, Saint-Symphorien-des-Bois, Gibles Ouest et Nord, La Chapelle-sous-Dun Nord et Sud, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf Ouest).

D'autres sections sont occupées par des **zones d'activités commerciales** qui présentent une architecture, des façades et clôtures peu qualitatives, des installations publicitaires disparates. Là-aussi la voiture prédomine et n'encourage pas le piéton ou le cycliste. C'est le cas pour les deux grands pôles urbains, Chauffailles (entrée Ouest) et La Clayette (entrées Sud et Est).

Cette question de la **qualité des entrées** doit faire l'objet d'attention. Les entrées franches sont à préserver en l'état. Cela n'empêche pas de les modifier s'il est nécessaire d'agrandir l'agglomération, mais en réalisant des aménagements de qualification urbaine (organisation du bâti, éclairage, éventuellement trottoirs ...).

De même les entrées distendues peuvent être améliorées par des aménagements urbains (limitations de vitesse, éclairage, marquages au sol des voies piétonnes et cyclistes ...) et par une exigence de qualité des façades des constructions d'activités (architecture, disposition des enseignes, aménagement des abords ...).



Entrée franche à Amanzé



La Clayette - Entrée Sud commerciale peu qualitative



Saint-Edmond - Longue entrée pavillonnaire, plutôt qualitative (haies) mais très en amont du cœur de village

Les séquences

Le territoire rural, propose une majorité de **séquences agro-naturelles bien préservées**. Les routes traversent le bocage et offrent des vues magnifiques sur le paysage ordonné par l'homme. Il est important de continuer à les préserver dans leur intégrité, en évitant leur mitage par des constructions hétéroclites.

On peut mettre en avant les sections de **routes panoramiques** qui permettent encore davantage de profiter du paysage : la route des crêtes de la commune de Vauban, la RD 985 en entrée de territoire Nord, la route des crêtes de la commune de Tancon et de nombreuses autres portions de routes ...

L'enjeu pour ces portions de routes est de rester ouvertes aux vues. Les implantations de constructions le long des axes viennent parfois privatiser les vues et finissent par dégrader les itinéraires de découverte régionaux.



Vue panoramique depuis la route des crêtes de Vauban



Séquence agro-naturelle à Colombier en Brionnais



Vue identitaire sur les Monts et le viaduc depuis la commune de Chassigny-sous-Dun



Séquence agro-naturelle panoramique à Anglure-sous-Dun

Les séquences faubourgs correspondent aux entrées dans les villes et villages avant d'arriver au centre. Le bâti est discontinu et de qualité diverse. Il peut être très disparate et ne pas donner une image valorisante de la ville.

Les aménagements urbains (trottoir, éclairage, alignements d'arbres) permettent de donner de la qualité à des espaces mal tenus par le bâti.

Les séquences activités

Ces séquences correspondent aux zones d'activités commerciales et/ou industrielles. Elles sont diverses, avec plusieurs cas de figure. Des zones un peu anciennes comme à La Clayette où le traitement des abords n'était pas une priorité à l'époque de leur création.

Elles peuvent être mixtes activités / habitat comme à Chauffailles. La cohabitation est parfois difficile car la qualité des abords commerciaux devient alors encore plus essentielle pour avoir un ensemble harmonieux.



Séquence faubourg urbaine aménagée à La Clayette



Séquence faubourg pavillonnaire aménagée à Tancon



Séquence activités/habitat mixte à Chauffailles



Séquence activités peu valorisante à Chauffailles

Les séquences urbaines

Il s'agit de la traversée des centres-villes. Le bâti est bien ordonné avec des alignements, on y trouve les monuments (mairie, église, écoles ...) et des aménagements (trottoirs, éclairage, alignements d'arbres, places).

Ces séquences sont davantage traitées dans le cahier du paysage urbain. Elles sont ici juste repérées afin de bien qualifier le paysage traversé.

Les séquences urbaines patrimoniales

Il s'agit des espaces où la route permet d'avoir une vue sur un monument (comme la vue sur le viaduc à Mussy-sous-Dun), une mise en scène (comme le Château et l'étang derrière le mail de platanes à La Clayette), ou un ensemble ancien particulièrement bien conservé (comme la traversée de Bois-Sainte-Marie).

Elles sont une des marques du territoire. Les repérer permet d'avoir une attention particulière en cas d'évolution du bâti ou autres projets d'aménagements.

Les cônes de vues identitaires

Un certain nombre de ces vues ont déjà été évoquées précédemment (chapitres des routes panoramiques, des silhouettes) et vont l'être également ci-après (villages de glacis).

Elles sont repérées sur la carte des paysages traversés. Il a été demandé à chaque commune de « choisir » la vue la plus représentative pour elles afin de prendre conscience ensemble de l'importance de ces vues. Elles semblent immuables et l'on ne s'aperçoit parfois qu'elles ont changées que lorsqu'un aménagement a été réalisé (maison particulière, immeuble, bâti commercial, terrassement ...).

Ces cônes de vues seront pris en compte au moment de la délimitation du zonage.



Séquence urbaine à Châteauneuf



Séquence urbaine patrimoniale à La Clayette



Séquence urbaine patrimoniale de la traversée de Bois-Sainte-Marie

1.6 Les points particuliers

Les villages sur glacis

Amanzé, Anglure-sous-Dun, Bois-Sainte-Marie, Chassigny-sous-Dun, Châtenay, Colombier-en-Brionnais, Curbigny, Dyo, Mussy-sous-Dun, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Edmond, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Racho, Saint-Symphorien-des-Bois, Vareilles, Varennes-sous-Dun, Vauban.

Comme on l'a vu précédemment, quelle que soit leur implantation, la structure des villages montre le même « procédé » du glacis agricole qui permet de former un socle verdoyant et de mettre en scène l'église et son clocher qui émergent au-dessus des maisons groupées.

Bien souvent l'église n'est pas complètement entourée de constructions (comme à Saint-Laurent-en-Brionnais), ce qui amplifie l'effet de contraste entre le socle vert agricole et le monument en pierres.

Quand l'église est entourée (comme à Vareilles), la zone agricole joue quand même un rôle. En restant « vide » elle permet de préserver les flancs de la silhouette et de la garder immédiatement lisible en vue lointaine.

Dans d'autres villages c'est en partie l'espace public (la place comme à Curbigny) qui prolonge le glacis. L'église est entourée mais grâce au glacis et à l'espace public, la vue sur la silhouette reste assurée.

Les villages de promontoire comme Dyo peuvent avoir un glacis en couronne tout autour du village, qui assure une silhouette lisible de tous les côtés.

L'étude attentive de l'évolution de ces glacis est indispensable à la préservation des silhouettes villageoises.



Saint-Laurent-en-Brionnais- Glacis en contact avec l'église



Vareilles - Glacis et jardins potagers



Curbigny - Glacis en contact en partie par l'espace public



Dyo - Glacis en couronne

Les bâtiments agricoles

Ils sont forcément importants dans une région rurale comme celle de la Communauté de communes. Leur intégration dans le paysage est une composante non négligeable.

Les volumes traditionnels sont de forme simple avec les matériaux locaux (tuiles, pierres). S'il n'est plus possible de construire à l'identique on peut s'en inspirer et ce, sans avoir forcément un surcoût.

Les bâtiments agricoles du territoire sont plutôt bien intégrés par des haies (même si à Curbigny il aurait été préférable de planter une haie bocagère plutôt qu'une haie de thuyas), grâce à leur implantation qui tient compte de la pente, ou par le matériau (bardage bois ou d'une couleur de la gamme du paysage).



Curbigny - Volumes traditionnels des granges



Curbigny - Plantation de haies



Saint-Laurent-en-Brionnais - Insertion dans la pente et par le bardage bois de la façade



Châtenay - Bâtiments en parpaings non enduits



Dyo - Bâtiment au volume bien intégré mais au soubassement clair très visible

Les points noirs paysagers

Malgré la grande qualité paysagère on trouve çà et là des « points de banalisation » qui sont ressentis comme des incongruités, des discordances dans une ambiance harmonieuse.

Il ne s'agit pas de juger les choix esthétiques mais d'essayer de favoriser les aménagements qui vont s'intégrer au mieux dans leur contexte. On parle de « banalisation » du paysage quand des aménageurs proposent des maisons qui sont des produits standardisés (facilement reproductibles, faciles et rentables à construire pour eux). Il est important d'analyser les caractéristiques du bâti afin de pouvoir les intégrer aux nouvelles constructions, dans un style ancien ou moderne (voir chapitre paysage urbain).

De même l'implantation traditionnellement dispersée du territoire ne permet pas pour autant de construire anarchiquement des maisons isolées. Là-aussi, il faudrait observer les hameaux anciens et s'en inspirer pour les lotissements mais aussi pour les parcelles « simples ». L'implantation dans la pente notamment, est souvent très bien traitée, avec des volumes raisonnables et des entrées qui permettent d'accéder à chaque niveau. Les terrains sont alors souvent bien mieux exploités.



Saint-Laurent-en-Brionnais - couleur claire peu naturelle des bardages



Maison visible sur une pente aux volumes simples mais au crépi trop coloré



Amanzé - Le mitage/dispersion de l'habitat est préjudiciable au cône de de vue de lecture du paysage



Publicités dans l'axe de vue d'entrée de ville patrimoniale à Varennes-sous-Dun (problématique hors du champ du PLUi)

Les principaux enjeux en matière de paysage

- **Préserver la diversité et l'identité des paysages de chaque entité**
 - Préserver et valoriser les différents types de bocages
 - Préserver et restaurer les murets de pierres sèches quand cela est possible
- **Préserver les silhouettes identitaires des villes et villages**
 - Maîtriser les extensions urbaines, limiter le mitage
 - Préserver les glacis agricoles qui forment le socle des villages
- **Préserver et valoriser les cônes de vues identitaires**
 - Prendre en compte les vues dans le futur zonage
 - Valoriser les routes panoramiques et les points de vue panoramiques
- **Intégrer les nouvelles constructions**
 - Tenir compte du relief dans les implantations des constructions, en s'inspirant des procédés des constructions anciennes
 - Respecter les volumes traditionnels, les gammes de couleurs locales (crêpis, volets, bardages, toitures, clôtures ...)et les végétaux locaux (haies bocagères, haies champêtres)

2 Le Patrimoine

2.1 Les Monuments Historiques

La Communauté de communes possède 16 monuments historiques objets de la servitude AC1, avec un périmètre de protection de 500 m tout autour. Ils sont Classés Monuments Historiques (CLMH) ou Inscrits Monuments Historiques (IMH).

- Amanzé :Chapelle du cimetière (IMH 1950) - château (IMH 1968)
- Bois-Sainte-Marie :Église Notre-Dame (CLMH 1862)
- Châteauneuf :Église (CLMH 1862), château du Banchet (IMH 2001)
- Curbigny :Château de Drée (IMH 1959)
- La Clayette :Château (CLMH 1946-1950), orangerie (IMH 1949), murs de clôture, ouvrages d'art et sols (IMH 2002)
- La Clayette :Chapelle Saint-Avoie (IMH 1949)
- Mussy-sous-Dun :Viaduc (IMH 1984)
- Saint-Germain-en-Brionnais :Eglise (CLMH 1862) -
- Saint-Laurent-en-Brionnais :Eglise, chœur et clocher (CLMH 1874)
- Saint-Martin-de-Lixy :Eglise (IMH 1950)
- Saint-Maurice-lès-Châteauneuf :Ancienne église et clocher (CLMH 1926)
- Saint-Racho :Château de Chevannes - façades et toitures (IMH 1997)
- Vareilles :Eglise chœur et clocher (CLMH 1909 - PPM 2010)
- Vauban :Eglise Saint-Saturnin chapiteaux du chœur (IMH 1950)

Emprises de périmètres de protection sur des communes voisines du monument :

- Baudemont :Débord du Château de La Clayette
- Châteauneuf :Débord de l'ancienne église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
- Châtenay :Débord du Château de Chevannes à Saint-Racho
- Curbigny :Débord du Château de La Clayette
- Dyo :Débord de l'église de Saint-Germain-en-Brionnais
- Gibles :Débord du Château de Rambuteau à Ozolles
- Saint-Martin-de-Lixy :Débord de l'église et du château à Châteauneuf
- Saint-Maurice-lès-Châteauneuf :débord de l'église et du château du Banchet à Châteauneuf
- Saint-Symphorien-Des-Bois :Débord du château de Drée à Curbigny



Saint-Martin-de-Lixy - Église



Saint-Laurent-en-Brionnais - Église



Saint-Racho - Château de Chevannes



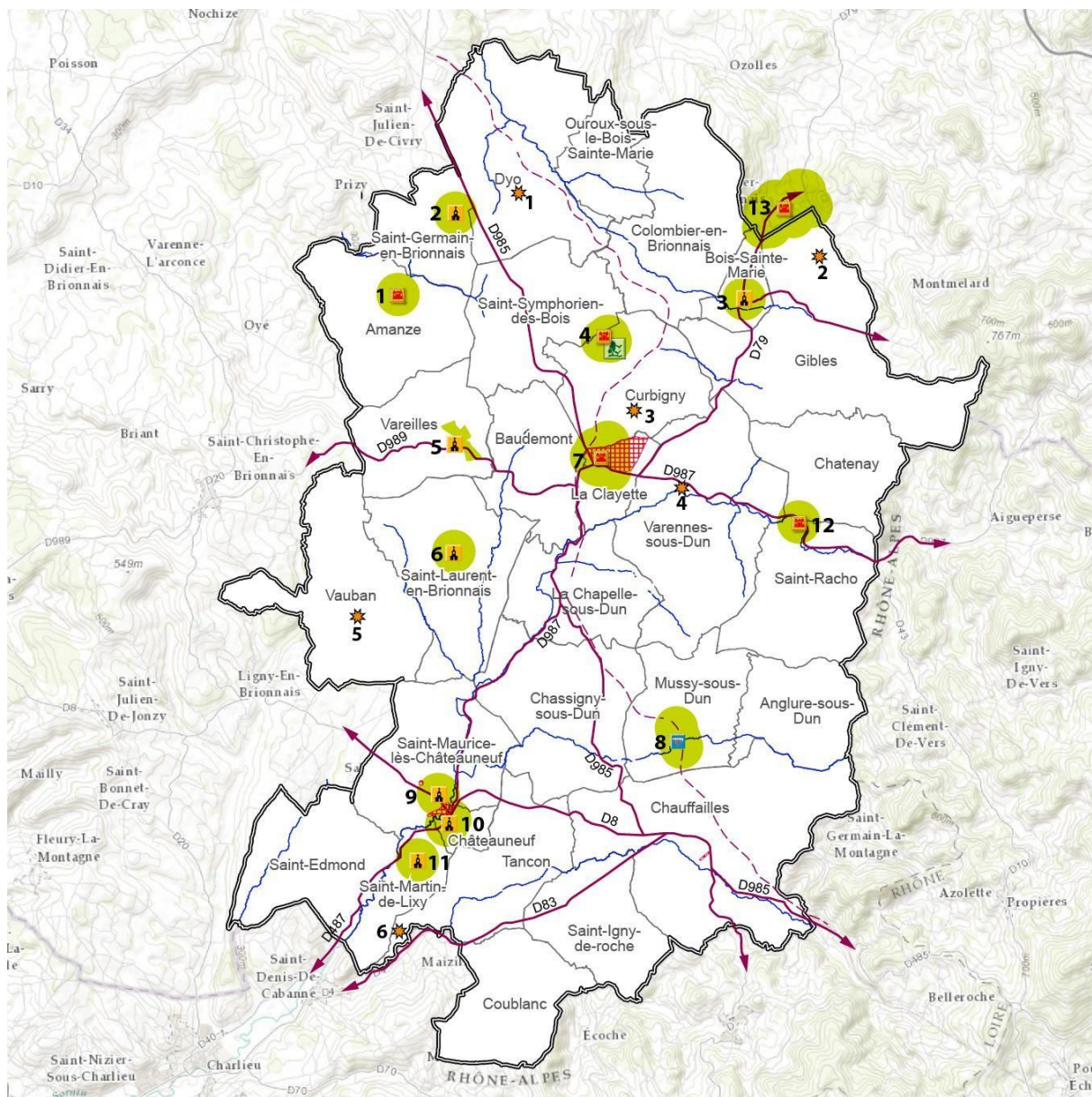
Vareilles - Église



La Clayette - Château



St Germain-en-Brionnais - Église



Patrimoine

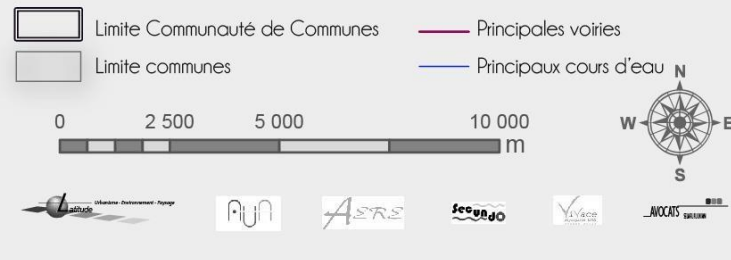
Monuments historiques :

- 1 - Château - Chapelle du cimetière
- 2 - Eglise
- 3 - Eglise Notre-Dame
- 4 - Château de Drée et débords
- 5 - Eglise, choeur et clocher
- 6 - Eglise, choeur et clocher
- 7 - Château - Chapelle Saint Avoie
- 8 - Viaduc
- 9 - Clocher ancienne église
- 10 - Eglise - Château du Banchet
- 11 - Eglise
- 12 - Château de Chevannes
- 13 - Château de Rambuteau (Hors site)

- Servitude de protection des monuments historiques
- Servitude des sites et monuments naturels
- Jardins du château de Drée

★ Autre patrimoine remarquable :

- 1 - Tour porche de l'ancien château
- 2 - Château de Montrouan
- 3 - Eglise
- 4 - Château de Grandvaux
- 5 - Eglise
- 6 - Château de Barnay



2.2 Les Sites Naturels Inscrits et Classés, les Labels

Le territoire est concerné par 2 sites classés et 3 sites inscrits objets de la servitude de protection AC2.

Sites Classés

Chauffailles

Chêne dans la propriété de M. Tachon, en bordure du chemin d'IC n°13 (27/12/1940).

La Clayette

Château, parc et étang (13/12/1949).

Parcelles n°1 à 15p, 22, 47, 160, 162p, section AB
Parcelles n°21-22, 24-25, 31, 33 à 35, 164 à 166, section AE

Sites Inscrits

Chauffailles

Allée de platanes conduisant au Château (17/04/1942)

Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Vieux pont franchissant le Sornin, place de Châteauneuf avec sa croix de Pierre, hôtellerie de la Croix Blanche et leurs abords (20/05/1941).

Parcelles n°28 à 34, 81-82, 86, 214-215, 223-224, 255, 262-263, secteur unique cadastre de Châteauneuf.

Parcelles n° 480 à 486, 600 secteur B2 - 98-99, 360 à 365, 377, 384, 394 à 397, 400-401, 415 à 419 secteur C cadastre de St Maurice-lès-Châteauneuf

Jardin remarquable

Le parc du château de Drée à Curbigny a été classé jardin remarquable.

Mis en place en 2004, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.



Châteauneuf - hôtellerie de la Croix blanche et abords



La Clayette - Allée de Platanes menant au château



La Clayette - Site du Château avec parc et étang



Curbigny - Jardins du château de Drée

2.3 Les Entités archéologiques

Commune	N° de l'EA	Lieu-dit carte IGN	Vestige	Attribution chronologique
AMANZE	71 006 0002	Le Bourg	Chapelle	Moyen-âge
	71 006 0002	Le Bourg	Cimetière	Moyen-âge
	71 006 0004	Château (100m)	Inhumation	Epoque indéterminée
	71 006 0004	Château (100m)	Sépulture	Epoque indéterminée
	71 006 0006	Pré de l'Hôpital	Chapelle	Moyen-âge
	71 006 0006	Pré de l'Hôpital	Sépulture	Moyen-âge
	71 006 0007	Le Bourg	Château fort	Moyen-âge
	71 006 0007	Le Bourg	Jardin	Moyen-âge
BAUDEMONT	71 006 0008	La Toule	Cimetière	Haut Moyen-âge
	71 022 0001	le Vieux Bourg	Château fort	Moyen-âge
	71 022 0002	Verfay	Pigeonnier	Moyen-âge
	71 022 0002	Verfay	Prieuré	Moyen-âge
	71 022 0002	Verfay	Tour	Moyen-âge
	71 022 003	Vieux Bourg	Eglise	Moyen-âge
	71 022 0004	Rue de la Tour	Tour	Moyen-âge
	71 022 0005	Pré de la Bourdonne (ou Bourbonne)	Occupation	Gallo-romain
	71 022 0006	Pré de la Bourdonne (ou Bourbonne)	Cimetière	Haut moyen-âge
	71 022 0006	Pré de la Bourdonne (ou Bourbonne)	Sépulture	Haut moyen-âge
BOIS-SAINTE-MARIE	71 041 0001	-	Fosse	Bas moyen-âge
	71 041 0001	-	Mur	Bas moyen-âge
	71 041 0001	-	Occupation	Bas moyen-âge
	71 041 0001	-	Silo	Bas moyen-âge
	71 041 0001	-	Voie	Bas moyen-âge
	71 041 0002	Bourg	Bourg castral	Moyen-âge
	71 041 0003	Le Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
	71 041 0004	Le Bourg	Stèle funéraire	Gallo-romain
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	71 095 0001	Le Vieux Bourg	Cimetière	Moyen-âge classique
	71 095 0001	Le Vieux Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
CHATENAY	71 116 0001	Sermaise	Ferme	Moyen-âge
	71 116 0001	Sermaise	Tour	Moyen-âge
CHAUFFAILLES	71 120 0001	Le Château	Château non fortifié	Epoque moderne
	71 120 0002	Rue du Château (près du château)	Canalisation	Epoque indéterminée
	71 120 0003	Chapelle Montchéry (dite de l'Hermitage)	Chapelle	Epoque moderne
	71 120 0005	Ancienne église	Eglise	Moyen-âge
	71 120 0006	Ancienne église	Inhumation	Gallo-romain
	71 120 0006	Ancienne église	Sarcophage	Gallo-romain

	71 120 0006	Ancienne église	Sépulture	Gallo-romain
Commune	N° de l'EA	Lieu-dit carte IGN	Vestige	Attribution chronologique
CHAUFAILLES	71 120 0008	Le Château	Château fort	Bas Moyen-âge
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	71 141 0001	Les Bois-Dieu	Ermitage	Epoque moderne
	71 141 0002	Le Grand Pré	Construction	Moyen-âge
	71 141 0002	Le Grand Pré	Occupation	Moyen-âge
	71 141 0003	La Barbarandière	Eglise	Moyen-âge classique
	71 141 0003	La Barbarandière	Prieuré	Moyen-âge classique
	71 141 0004	Bourg	Eglise	Epoque contemporaine
	71 141 0005	Bourg	Inhumation	Haut Moyen-âge
	71 141 0005	Bourg	Sarcophage	Haut Moyen-âge
	71 141 0005	Bourg	Sépulture	Haut Moyen-âge
	71 141 0006	Les Bois-Dieu	Fontaine	Epoque moderne
	71 141 0007	Le Grand pré	Construction	Gallo-romain
	71 141 0007	Le Grand Pré	Occupation	Gallo-romain
	71 141 0008	La Barbarandière	Ferme	Epoque moderne
	71 141 0008	La Barbarandière	Prieuré	Epoque moderne
	71 141 0008	La Barbarandière	Tour	Epoque moderne
	71 141 0009	Le Fourneau	Atelier de terre cuite	Epoque moderne
	71 141 0009	Le Fourneau	Four	Epoque moderne
	71 141 0009	Le Fourneau	Pigeonnier	Epoque moderne
	71 141 0010	Valétine	Maison forte	Moyen-âge
	71 141 0011	Fragnes	Maison forte	Bas moyen-âge
	71 141 0012	Sainte-Catherine	Chapelle	Moyen-âge
	71 141 0012	Sainte-Catherine	Cimetière	Moyen-âge
	71 141 0013	Les Blancs	Maison forte	Moyen-âge
	71 141 0014	Les leurres	Maison forte	Moyen-âge
COUBLANC	71 148 0001	Les Balaques	-	Néolithique
	71 148 0002	Les Béluzes N	-	Néolithique
	71 148 0003	La Terre du Levret	-	Néolithique
	71 148 0004	La Frique	-	Néolithique
	71 148 0006	Les Balaques	-	Paléolithique moyen
	71 148 0007	Les Béluzes N	-	Paléolithique moyen
	71 148 0008	La Terre du Levret	-	Paléolithique moyen
CURBIGNY	71 160 0001	Château de Drée	Maison forte	Bas moyen-âge
	71 160 0002	Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
GIBLES	71 218 0001	Les Chaintres	Occupation	Gallo-romain
	71 218 0002	La Tour	Château fort	Moyen-âge

	71 218 0002	La Tour	Tour	Moyen-âge
	71 218 0003	Le Côté	Château fort	Moyen-âge
Commune	N° de l'EA	Lieu-dit carte IGN	Vestige	Attribution chronologique
GIBLES	71 218 0004	Montessus	Maison forte	Moyen-âge
	71 218 0005	Montrouan	Château fort	Moyen-âge
	71 218 0006	Vaubresson	Château fort	Bas Moyen-âge
	71 218 0006	Vaubresson	Maison forte	Bas Moyen-âge
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	71 335 001	Bourg	Tour de guet	Epoque moderne
	71 335 0002	Chassagne	Chapelle	Moyen-âge classique
	71 335 0002	Chassagne	Château fort	Moyen-âge classique
	71 335 0003	Bourg	Eglise	Epoque contemporaine
	71 335 0004	Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
	71 335 0004	Bourg	Inhumation	Moyen-âge classique
	71 335 0004	Bourg	Sépulture	Moyen-âge classique
	71 335 0005	Bourg	Château fort	Bas moyen-âge
SAINT-EDMOND	71 408 0001	La Matrouille	Château fort	Moyen-âge
SAINT MARTIN-DE-LIXY	71 451 0001	Le Bourg	Cimetière	Moyen-âge classique
	71 451 0001	Le Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
	71 451 0002	Château de Barnay	Château fort	Moyen-âge
	71 451 0003	Vanoise	Maison forte	Moyen-âge
SAINT MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	71 463 0001	La Garenne	Villa	Gallo-romain
	71 463 0002	Bourg	Inhumation	Epoque contemporaine
	71 463 0002	Bourg	Sépulture	Epoque contemporaine
	71 463 0003	D295	Voie	Gallo-romain
	71 463 0007	Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
SAINT SYMPHORIEN-DES-BOIS	71 483 0001	Le Vieux Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
	71 483 0002	Les Villes Mortes	Atelier métallurgique	Epoque indéterminée
	71 483 0002	Les Villes Mortes	Construction	Epoque indéterminée
	71 483 0003	Saint-Georges	Chapelle	Bas moyen-âge
	71 483 0004	(Du Plâtre à Montgely)	Voie	Gallo-romain
	71 483 0007	Saint-Georges	Fontaine	Epoque moderne
	71 483 0008	Les Villes Mortes	Occupation	Gallo-romain
TANCON	71 533 0001	Verpré	Motte castrale	Moyen-âge
	71 533 0001	Verpré	Tour de guet	Moyen-âge
	71 533 0002	Les Landières	Amas de débitage	Paléolithique moyen
	71 533 0002	Les landières	Atelier de taille	Paléolithique moyen

	71 533 0003	Le Haut des Pins	Niveau d'occupation	Gallo-romain
	71 533 0004	Les Brosses	Construction	Gallo-romain
	71 533 0005	Les Brosses	Occupation	Gallo-romain
Commune	N° de l'EA	Lieu-dit carte IGN	Vestige	Attribution chronologique
VAUBAN	71 561 0001	Au Nord-Ouest du Bourg	Maison forte	Moyen-âge
	71 561 0002	Au Nord-Ouest du Bourg	Château	Epoque moderne
VAREILLES	71 553 0001	Le Bourg	Eglise	Moyen-âge classique
	71 553 0002	A l'ouest de Montgiraud	-	Second âge du fer
VARENNES-SOUS-DUN	71 559 0002	1 rue de la Tour	Château fort	Bas moyen-âge
	71 559 0002	1 ruez de la Tour	Maison forte	Bas moyen-âge
	71 559 0003	Le Montillet	Tour	Moyen-âge
	71 559 0004	Montgesson	Ferme	Moyen-âge
	71 559 0005	Trémont	Ferme	Moyen-âge

Rappel des époques

Paléolithique moyen :- 300 000 ans

Néolithique :- 6 000 ans

Age du fer :- 800 ans

Antiquité Gallo-romaine :- 50 ans

Haut Moyen-âge :de +500 à 1 000 ans

Moyen-âge classique :de +1 000 à 1 300 ans

Bas Moyen-âge :de +1 300 à 1 500 ans

Époque moderne :+1 500 ans (Renaissance, Grands Rois et Siècle des Lumières)

Période contemporaine : + 1 800 ans (Siècles de l'Industrie)

L'archéologie préventive a pour objet d'assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde des éléments du patrimoine archéologique affectés par des travaux d'aménagement ou susceptibles de l'être.

Pour rappel, en application des articles L.531-14 et R.531- 1 et suivants du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au maire de la commune, lequel prévient la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté - Service régional de l'archéologie.

L'article R.523-1 du code du patrimoine prévoit que « les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations ».

Conformément à l'article R.523-8 du même code, « les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux [...]peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance. »

Des arrêtés préfectoraux portant délimitation de zonage archéologique ont été émis au titre de l'article L.522-5 du code du patrimoine. Ils définissent une ou plusieurs zones (listées ci-avant) où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces projets doivent faire l'objet d'une saisine préalable au Préfet de région.

2.4 Autres Monuments remarquables non classés

- Dyo : Tour et porche de l'ancien Château
- Bois-Sainte-Marie : château de Montrouan
- Curbigny : Eglise
- Varennes-sous-Dun : Château de Grandvaux
- Vauban : Eglise, extérieur
- Saint-Martin-de-Lixy : Château de Barnay



St Martin-de-Lixy - Château de Barnay



Varennes-sous-Dun - Château de Grandvaux

2.5 Le patrimoine vernaculaire

Patrimoine ferroviaire

(Photos en partie de Thierry PERE)

La ligne de Cluny à La Clayette fut inaugurée en 1911. Mais étant donné la région montagneuse à faible population, la ligne ne s'est pas révélée très rentable, ni pour le trafic voyageur, ni pour le transport des marchandises. Elle fut fermée en septembre 1934, après seulement 23 ans d'exploitation.

Elle a laissé un tracé qui se lit encore parfois notamment à travers les nombreuses petites gares qui ont été pour la plupart reconverties en habitations. On les remarque grâce à leur architecture ferroviaire typique, qui correspond à des modèles de la compagnie ferroviaire de l'époque.

On observe encore des ouvrages d'arts (tunnels, ponts).



Gare à Varennes-sous-Dun



Gare à Gibles



Gare à Gibles à Bois-Sainte-Marie



Pont à Curbigny

Patrimoine religieux

Outre les églises, le religieux s'exprime à travers les nombreuses croix de chemin que l'on rencontre aux carrefours dans les hameaux ou la campagne.

Patrimoine lié à l'eau

Les anciens moulins parsèment encore le territoire. Même s'ils ne sont plus en activité on trouve encore des installations qui leurs sont liées : canaux, écluses, étangs ...

Les hameaux traditionnels

Plusieurs hameaux conservent une cohérence urbaine et architecturale remarquables et pour certains une concentration d'anciennes fermes de caractère et de petit patrimoine (Hameau de Mans par exemple)



Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie



Gibles - Moulin et étang de Courcelles



Petit canal d'alimentation en eau à Gibles



Dyo - Hameau de Mans

2.6 Le patrimoine végétal

La communauté de communes est surtout connue pour son bocage, mais elle possède également un certain nombre d'arbres remarquables qui ne sont actuellement pas protégés pour la plupart, alors qu'ils représentent aussi le patrimoine végétal local. Et ce même s'ils se trouvent dans des espaces privés ou publics.

Il est important de recenser ces arbres remarquables afin de pouvoir éventuellement les protéger au titre « d'éléments remarquables du paysage » en raison de la plus-value paysagère collective qu'ils amènent au paysage perçu.

On rappelle que l'article L.581-4 du Code de l'Environnement précise que « toute publicité est interdite sur les arbres ».

Bien qu'en dehors du champ du PLUi, on peut noter que la labellisation est un bon outil de protection. L'association A.R.B.R.E.S., en lien avec l'ONF travaille dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire Français. Ils peuvent labelliser un arbre isolé mais aussi des groupes d'individus (boisements, haies, bosquets, allées, alignements).



Platanes à Saint-Laurent en Brionnais



Tilleul des champs à Anglure-sous-Dun



Sequoia à Châteauneuf



Sequoia et Plaqueminier à Tancon

Les enjeux en matière de patrimoine

- **Poursuivre la préservation du patrimoine remarquable**
 - Veiller au respect des règles qui s'appliquent dans les périmètres de protection
 - Préserver et prendre en compte le patrimoine remarquable même s'il n'est pas classé
- **Poursuivre la préservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire**
 - Recenser le patrimoine vernaculaire dans sa diversité (ferroviaire, religieux, lié à l'eau)
 - Prendre en compte le patrimoine vernaculaire dans les aménagements afin de le protéger et le valoriser (intérêt touristique notamment)
- **Poursuivre la préservation du patrimoine végétal**
 - Protéger les espaces boisés notamment ceux qui permettent d'accompagner les espaces urbains (transitions paysagère)
 - Poursuivre le recensement des arbres remarquables, alignements, etc. et les protéger pour leur caractère historique et/ou paysager